

REGLEMENT DU JEU « MAPED – QUIZZ CREATIVE ADVENTURES»

1 : OBJET

MAPED SAS (ci-après « la Société Organisatrice ») au capital de 5.155.000 euros, dont le siège est situé 530 Route de Pringy 74370 ARGONAY , Immatriculée au RCs Annecy sous le numéro B 325 720 423, organise **du mercredi 25 février 2015 à partir de 10h au mercredi 11 mars 2015 jusqu'à 18h**, un quizz sans obligation d'achat (ci-après « le Quizz »).

2 : PARTICIPANTS

Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel et leurs familles de la société Organisatrice, de ses filiales, de l'agence MNSTR. Le simple fait de participer au Concours implique l'acceptation de l'ensemble des stipulations du présent règlement.

3 : COMMENT PARTICIPER

Pour participer au Concours, l'internaute devra répondre aux questions du Quizz Creative Adventures selon la procédure suivante :

- > Se rendre sur le site www.maped-creatives.com
- > Se rendre sur la page Jeu Creative Adventures
- > Remplir le formulaire du Quizz en renseignant obligatoirement tous les champs demandés
- > Prendre connaissance du Règlement et l'accepter par le fait de valider le formulaire
- > Valider le formulaire

4 : DETERMINATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort opéré par l'agence MNSTR.
Les décisions du tirage au sort sont souveraines et ne peuvent faire l'objet de contestations.

Suite au tirage au sort, les gagnants seront avertis par email, à l'adresse indiquée lors de leur inscription, avant **le mercredi 18 mars 2015**.

Pour recevoir leur lot, ils devront impérativement suivre les instructions contenues dans cet email, entre autre en y répondant en indiquant leurs coordonnées postales dans les 72 heures suivant l'envoi de l'email.

Dans le cas contraire, ils perdront le gain de leur lot et celui-ci ne sera pas remis en jeu.

La Société Organisatrice ne pourra en aucune manière être tenue responsable du non réception des emails de confirmation de gain ou des réponses faites par les gagnants pouvant être dues aux aléas du réseau Internet.

5: DOTATIONS

11 lots sont mis en jeu :

- **Une tablette Samsung Galaxy Tab 3 Lite 7" 8 Go Blanc** d'une valeur unitaire de 99 €
- **10 lots « kit de coloriage Maped »** d'une valeur unitaire de 13,90 € composé chacun de :
 - De deux posters à colorier Creative Adventures d'une valeur unitaire de 5 € ;
 - D'une 1 boîte de 10 feutres Color Pep's Duo (référence : 3 15414 847010 6) d'une valeur unitaire de 3.90 €.

Soit au total 11 dotations d'une valeur de 238 €.

6 : DROIT D'UTILISATION

La participation au Quizz donne à la Société Organisatrice le droit légal de réutiliser tout le matériel d'inscription incluant les droits de publication, de distribution, de traduction, de reproduction et de réécriture des fichiers et des renseignements personnels des participants qui autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ainsi que leur domicile.

7 : LIMITES DE RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La participation au Quizz implique la connaissance et l'acceptation des procédures en vigueur sur le réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponses, la fiabilité des connexions, les interrogations ou transferts d'information, les risques de coupure, les risques de contamination par virus ou autres logiciels circulant sur le réseau, ainsi que de manière générale tous les risques liés à l'utilisation du réseau Internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème lors du déroulement du Concours, notamment (et non exclusivement) de problème technique : indisponibilité du site, acte de vandalisme ou de piratage.

8 : DROIT DE PROLONGATION OU DE SUSPENSION PROVISOIRES OU DEFINITIVES DU CONCOURS

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger ou de modifier, écourter, proroger, suspendre de façon provisoire ou définitive, ou annuler le Quizz pour quelque cause que ce soit et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait d'une manière quelconque. Toute prolongation ou interruption sur la durée du Quizz, ainsi que toutes les modifications sur le présent règlement feront l'objet d'une information qui sera visible sur le site www.maped-creatives.com.

9 : CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel concernant les participants sont nécessairement recueillies pour le traitement de leur participation au présent jeu et pour la gestion du Quizz. Elles sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement, et à ses partenaires. La Société Organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, elle est autorisée par le titulaire à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Les participants ont la possibilité de s'opposer, sur simple demande auprès de la Société Organisatrice et sans frais, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par la Société Organisatrice, ses filiales, ou par ses partenaires commerciaux.

Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée au Service Consommateurs, Maped SAS, 530 Route de Pringy 74370 ARGONAY qui a recueilli ces informations. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

10 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au Quizz implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

Ce règlement est accessible sur la page du «Jeu Creative Adventures » (coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès). En outre, le règlement des opérations est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Service Consommateurs, Maped SAS, 530 Route de Pringy 74370 ARGONAY.

Les participants peuvent demander sur simple demande écrite le remboursement des frais de participation sur la base d'un forfait de 0,08 € TTC correspondant à 2 minutes de connexion hors forfait internet ainsi que les frais d'affranchissement relatif à cette demande (au tarif lent 20gr en vigueur). Les participants doivent faire leur demande au plus tard le 15/03/2015 (cachet de la poste faisant foi) sous pli suffisamment affranchi à l'adresse suivante : Service Consommateurs, Maped SAS, 530 Route de Pringy 74370 ARGONAY.

Cette demande doit être accompagnée d'un RIB (relevé d'identité bancaire)

Le remboursement est limité à un seul par foyer (même nom, même adresse) pour toute la durée du Concours.

Toute demande illisible, incomplète, envoyée hors délai ou insuffisamment affranchie sera considérée comme nulle.

11 : LITIGES

Toute contestation, interprétation ou application litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront soumis et tranchés souverainement par la société organisatrice, dont les décisions seront sans appel.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

12 : Dépôt du présent règlement

Le présent règlement est déposé chez

Maître Didier RICHARD, Huissier de Justice associé

164, Avenue Charles de Gaulle

92523 - NEUILLY SUR SEINE cedex